



Direction des Achats, de l'Hôtellerie, Logistique et de L'ingénierie Biomédicale

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE ROUEN
37 rue Gambetta
76 000 ROUEN**

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Objet du marché public :

**Prestations de communication et d'événementiel pour le GHT Rouen Cœur
de Seine**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITION GÉNÉRALES.....	3
1. Objet du marché.....	3
2. Procédure	3
3. Allotissement	3
4. Forme du marché public.....	3
5. Modifications au marché public et marchés complémentaires	3
6. Durée	3
 ARTICLE 2 - PRÉSENTATION DE LA CONSULTATION	 4
1. Décomposition des lots	4
 ARTICLE 3 - MODALITÉS D'EXECUTION	 5
1. Ouverture Catalogue	5
2. Coordination avec le service communication	5
3. Procédure de validation des livrables	6
4. Livraison.....	6

ARTICLE 1 - Objet du marché et disposition générales

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de communication pour le GHT Rouen Cœur de Seine, incluant la location de matériel événementiel, l'impression de supports de communication grands formats et adhésifs, ainsi que des prestations de mise sous plis et de préparation d'envois.

2. Procédure

Le présent marché public est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-1 à 2 et R.2161-1 à 5 du Code la Commande Publique.

3. Allotissement

Le Marché Public est alloti de la façon suivante :

- Lot 1 - Location de matériel événementiel
- Lot 2 - Impression de supports de communication grands formats et adhésifs
- Lot 3 - Prestations de mise sous plis et préparation d'envois

Le présent CCTP est commun à tous les lots.

4. Forme du marché public

Le marché public est un accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles et qui est exécuté au moyen de bons de commande sans montant minimum mais avec montant maximum pour toute sa durée de validité au sens de l'article R2162-4 du code la Commande Publique.

Le montant maximum par lot pour toute la durée de validité du marché public est de :

- Lot 1 : 228 000€ HT
- Lot 2 : 168 000€ HT
- Lot 3 : 288 000€ HT

5. Modifications au marché public et marchés complémentaires

Le GHT Rouen Cœur de Seine se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public (articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique) et/ou des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables au sens de l'article R. 2122-4 du Code de la Commande Publique.

6. Durée

Le marché est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification.

Conformément à l'article 3.1.2 du CCAG-FCS, la date et, le cas échéant, l'heure de réception mentionnées sur un récépissé sont considérées comme celles de la notification.

Lorsque la notification est effectuée par le biais du profil d'acheteur, les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a ainsi été adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique, ou, à défaut de consultation

dans un délai de huit jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil d'acheteur, à l'issue de ce délai.

ARTICLE 2 - Présentation de la consultation

1. Décomposition des lots

Lot 1 – Location de matériel évènementiel

Le présent lot a pour objet la fourniture, la location, l'installation, l'exploitation et le démontage des dispositifs techniques nécessaires à la mise en œuvre des événements organisés par l'établissement.

Les prestations attendues et les prix unitaires comprennent notamment :

- La fourniture et l'installation de structures et équipements évènementiels (scène, mobilier, tentes, stands, pupitres, etc.)
- La mise en place de dispositifs de sonorisation adaptés à la nature des événements (discours, conférences, animations)
- La fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels (écrans, vidéoprojecteurs, moniteurs, systèmes de diffusion)
- La mise en œuvre d'éclairages techniques et d'ambiance
- La mise en place, le cas échéant, d'une régie technique incluant la présence de personnel qualifié
- L'acheminement, l'installation, les réglages, l'assistance technique pendant l'événement et la reprise du matériel

Le titulaire devra assurer la conformité réglementaire des installations, le respect des normes de sécurité en vigueur, ainsi que l'adaptation des dispositifs aux contraintes techniques des sites (établissements recevant du public, espaces intérieurs et extérieurs).

Le titulaire pourra être sollicité pour effectuer des visites préalables sur site, afin d'évaluer les contraintes techniques et organisationnelles liées aux prestations (implantation, accès, alimentation électrique, etc.). Ces visites, nécessaires à la bonne exécution des prestations, sont incluses dans les prix du BPU et ne pourront donner lieu à aucune facturation complémentaire.

Le titulaire devra faire preuve de réactivité en cas d'impondérables, notamment liés à des contraintes climatiques, sociales ou techniques. Il s'engage à proposer, dans des délais compatibles avec les contraintes de l'événement, des solutions alternatives permettant d'assurer la continuité et la bonne exécution des prestations, sans surcoût pour le GHT Rouen Cœur de Seine lorsque celles-ci relèvent de sa responsabilité.

Le présent lot est attribué à plusieurs titulaires selon un mécanisme de multi-attribution en cascade. Les bons de commande seront émis en priorité auprès du titulaire classé en première position. En cas d'indisponibilité, de refus ou d'incapacité à répondre dans les délais, le GHT Rouen Cœur de Seine sollicitera le titulaire suivant, et ainsi de suite.

Lot 2 – Impression de supports de communication grands formats et adhésifs

Le présent lot a pour objet la fabrication, l'impression, le façonnage, la fourniture, la livraison et, le cas échéant, la pose de supports de communication, notamment de grand format et adhésifs, dans le cadre des actions de l'établissement.

Les prestations et les prix unitaires comprennent notamment :

- L'impression de supports souples ou rigides (affiches tous formats, bâches, banderoles, panneaux, kakémonos, roll-up, totems, fonds de scène, adhésifs muraux ou vitrages)
- La fabrication de supports adaptés à un usage intérieur ou extérieur
- Les travaux de façonnage et de finition (découpe, pliage, reliure, pelliculage, vernis, œillets, contrecollage, etc.)
- La fourniture d'épreuves ou bons à tirer avant impression
- La livraison sur site et, le cas échéant, la pose et la dépose des supports

Le titulaire devra garantir la qualité d'impression, la conformité aux fichiers transmis, le respect de la charte graphique de l'établissement et l'adaptation des supports aux usages prévus. Il veillera également à proposer, lorsque cela est possible, des solutions intégrant des critères environnementaux (papiers certifiés, encres adaptées, optimisation des tirages).

Lot 3 – Prestations de mise sous plis et préparation d'envois

Le présent lot a pour objet la réalisation de prestations de mise sous plis, d'assemblage documentaire et de préparation d'envois dans le cadre des actions de l'établissement.

Les prestations comprennent notamment :

- L'assemblage de documents (tri, regroupement, insertion d'annexes)
- La mise sous enveloppe ou sous film
- La fourniture d'enveloppes
- L'affranchissement
- La livraison ou remise des plis
- La gestion des fichiers dans le respect des règles de confidentialité

Le titulaire devra garantir la qualité des prestations, l'absence d'erreurs, le respect des délais et la conformité aux obligations relatives à la protection des données à caractère personnel.

ARTICLE 3 - Modalités d'exécution

1. Ouverture Catalogue

Les prestations de communication, de production audiovisuelle et d'événementiel couvrant un périmètre étendu, le GHT Rouen Cœur de Seine demande au titulaire de fournir, pour chaque lot, un catalogue de références en lien avec les prestations concernées.

Ce catalogue devra obligatoirement être transmis à la notification du marché et préciser les caractéristiques techniques ainsi que les tarifs publics associés. Le titulaire appliquera une remise sur ces tarifs, telle que définie dans le BPU.

Ce dispositif permettra à l'établissement d'accéder, en cours d'exécution du marché, à de nouvelles références non expressément prévues au BPU initial, dans les conditions tarifaires du marché.

2. Coordination avec le service communication

Le titulaire devra assurer une coordination étroite avec le service communication de l'établissement tout au long de l'exécution des prestations. À ce titre, il sera désigné un interlocuteur unique chargé du suivi des demandes, garant de la bonne compréhension des besoins et du respect des délais.

Le titulaire s'engage à prendre en compte les contraintes organisationnelles de l'établissement, à participer, si nécessaire, à des réunions de cadrage ou de suivi, et à assurer un reporting régulier sur

l'avancement des prestations. Il devra faire preuve de réactivité, de disponibilité et de capacité de conseil, notamment en proposant des solutions adaptées aux objectifs de communication, aux contraintes techniques et aux délais impartis.

3. Procédure de validation des livrables

Le titulaire devra soumettre à validation du service communication tout livrable ou étape intermédiaire avant toute réalisation définitive, fabrication, diffusion ou mise en œuvre.

Selon la nature des prestations, cette validation pourra prendre la forme de maquettes, de visuels, de bons à tirer, de prototypes ou de propositions techniques. Aucun livrable ne pourra être considéré comme définitif sans validation expresse de l'établissement.

Le titulaire s'engage à intégrer les éventuelles demandes de modifications formulées par l'établissement, dans des délais compatibles avec les contraintes du projet. Il veillera à garantir la conformité des livrables validés aux éléments transmis, notamment en termes de contenu, de charte graphique et de qualité d'exécution.

Les frais liés à la préparation des fichiers, aux vérifications techniques et à l'établissement des bons à tirer (BAT) sont inclus dans les prix unitaires du BPU. À ce titre, aucune facturation complémentaire ne pourra être appliquée pour ces prestations.

4. Livraison

Pendant l'exécution du marché, le titulaire s'engage à assurer la livraison sur l'ensemble des sites du GHT Rouen Cœur de Seine, sans frais supplémentaires, ceux-ci étant réputés inclus dans les prix unitaires du BPU. Les modalités de livraison devront être adaptées aux contraintes des sites (horaires, accessibilité, interlocuteurs).